



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EPCI à fiscalité propre

Question écrite n° 110053

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que plusieurs rapports administratifs ou parlementaires et notamment un rapport de la Cour des comptes ont insisté sur la nécessité d'améliorer le découpage du territoire de certaines intercommunalités. L'accent a été essentiellement mis sur le cas des intercommunalités considérées comme trop petites (moins de cinq communes ou moins de 5 000 habitants), ainsi que sur les intercommunalités dont le territoire est formé de plusieurs parties disjointes ou ne correspondant pas aux solidarités locales. Cependant, pour qu'une intercommunalité à fiscalité propre fonctionne de manière harmonieuse, il ne faut pas non plus qu'elle soit trop étendue. En effet, si le territoire s'étire sur plusieurs dizaines de kilomètres, il n'y a plus de véritable unité. En outre, lorsque le nombre de communes membres est trop important, il est difficile de débattre réellement des dossiers lors des réunions du comité. Les décisions sont alors prises par le président ou les vice-présidents, le comité jouant seulement le rôle de chambre d'enregistrement. À titre indicatif, elle souhaiterait donc qu'il lui indique quel est, département par département, la liste des EPCI à fiscalité propre qui ont plus de cent communes membres ainsi que le nombre de communes correspondantes.

Texte de la réponse

Au 1er janvier 2006, on dénombre trois communautés de communes qui ont plus de cent communes membres. Le tableau ci-dessous présente les trois communautés de communes concernées.

DÉPARTEMENT	DÉNOMINATION	FISCALITÉ	NOMBRE de communes membres	POPULATION totale regroupée
08	CC de l'Argonne ardennaise	Fiscalité additionnelle	100	18 215 habitants
17	CC de la Haute Saintonge	Fiscalité additionnelle	123	55 178 habitants
57	CC du Saulnois	Fiscalité additionnelle	128	28 459 habitants

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110053

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11751

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2218